Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260320-D26_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué par le maire sortant Christophe BÈLE, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence du doyen d'âge, Christophe BÈLE jusqu'à l'élection du maire, puis du maire entrant, Christophe BÈLE, jusqu'à la fin du conseil.

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : / - **SECRETAIRE DE SEANCE** : AUFFRET Pascale

Election du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal *Délibération D26_13*

Rapporteur : le Président de l'assemblée et du bureau de vote, Christophe BÈLE, doyen d'âge
Annexe : concernant les délibérations D26_13, 14 et 15, transmis au Préfet avec la délibération D26_15.

Présidence de l'assemblée :
Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, le doyen des membres présents du Conseil Municipal, Christophe BÈLE, a pris la présidence de l'assemblée. L'ensemble des élus était présent.

Le Président, lit les articles L. 2122-4, L. 2122-5 et L. 2122-7 du CGCT relatifs au mode de scrutin de l'élection du maire.

Ce mode de scrutin peut être résumé ainsi :
-effectué au scrutin secret, à la majorité absolue, sauf si elle n'a pas été atteinte lors des deux premiers tours de scrutin, passage à la majorité relative.
-en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.
-Les bulletins blancs et nuls sont exclus des suffrages exprimés.

Puis le Président a invité les membres du Conseil Municipal à présenter leur candidature au poste de Maire. Christophe BÈLE a fait acte de sa candidature aux fonctions de Maire.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260320-D26_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué par le maire sortant Christophe BÈLE, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence du doyen d'âge, Christophe BÈLE jusqu'à l'élection du maire, puis du maire entrant, Christophe BÈLE, jusqu'à la fin du conseil.

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : / - SECRETAIRE DE SEANCE : AUFFRET Pascale

Election du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal *Délibération D26_13*

Constitution du bureau :
Les membres du Conseil Municipal ont désigné deux assesseurs : ABJEAN Laëtitia et LICOP Laetitia, pour l'élection du maire et des adjoints.

Déroulement du premier tour du scrutin :
Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son enveloppe contenant un bulletin de vote, dans le réceptacle prévu à cet effet.

Résultat du premier tour du scrutin :
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
b- Nombre de votants (enveloppes déposées dans le réceptacle) : **15**
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L66 du Code Electoral) : **0**
d- Nombre de suffrage blancs (Article L65 du Code Electoral) : **2**
e- Nombre de suffrages exprimés (b- c-d) : **13**
f- Majorité absolue : **13**
- Nombre de suffrages obtenus pour Christophe BÈLE: **13**

Proclamation de l'élection du maire
Christophe BÈLE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé par le doyen d'âge et a été immédiatement installé.

Christophe BELE
Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.03.23 15:59:04 +01'00'